



# la CGT trésor Corse du Sud

Ajaccio, le 2 avril 2008

Monsieur le Trésorier-Payeur-Général de Corse du Sud

Objet : Campagne de Notation 2008

Monsieur,

Dans le cadre de la campagne de notation 2008 portant sur l'activité 2007, la section CGT de Corse du Sud demande quelle procédure vous entendez appliquer aux agents mutés dans un nouveau poste après le 1<sup>er</sup> octobre 2007, et qui n'auront donc pas dans leur nouveau poste les 3 mois d'exercice nécessaires pour être notés, aux termes de l'instruction N° 08-010-V3 du 27 février 2008 sur la notation.

Concernant les agents évalués et notés dans un échelon à durée fixe, les notateurs de 1<sup>er</sup> niveau ont-ils été informés des nouveautés de l'instruction et de la possibilité de leur attribuer des bonifications qui seront capitalisées jusqu'à leur possible utilisation ?

La Secrétaire départementale  
Fabienne Colonna de Leca